GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 3 AOUT 1793.

Varsovie, *le* 3 *Août.*

Suite des séances de la Diète extraordinaire assemblée à Grodno.

Le 25. jour de S. Jacques, il n'y eut point de séance, parce que c'étoit la fête de M. l'Ambas: extr: de Rusſie.

Du vendredi 26. M. le Maréchal ouvrit la ſéance, par un diſcours de remerciment à S. M. ſur le zèle qu'il témoignoit pour opérer le ſalut de la Patrie, & ſur la conſtance de Ses travaux, qui tous avoient pour objet & pour but, le bien-être général & particulier. Cet éloge fut diverſement accueilli par S. M. & les Etats, en raiſon de la différence reſpective de leur poſition.

De-là M. le Maréchal prit occaſion de faire ſentir la néceſſité indiſpenſable, d'entrer en négociation avec la Cour de Berlin, conformement aux engagemens pris par la note en réponſe donnée dans le tems.

M. Drewnowski, de Lomżyńsk, appuya fortement cette propoſition du Maréchal, regardant l'acquieſcement de la Chambre, à la négociation requiſe par la Cour de Berlin, comme le ſeul moyen propre à écarter les nouveaux malheurs, qui alloient aſſaillir la Pologne. En conſéquence, il remit un projet relatif à cette matière, & ſuivant lequel la Députation déjà déſignée, devoit être autoriſée à traiter avec le Miniſtre de cette Puiſſance.

Auſſitôt après la lecture de ce projet par le ſecrétaire de la Diète, MM. Miączyński, de Lublin, & Lopott, de Nowogrod, prirent ſucceſſivement la parole, & demandèrent ſon adoption. Mais le reſte de la Chambre s'y oppoſa formellement.

M. Szydłowski, de Płock, rappella à S. M. dans un diſcours plein d'énergie & fort d'éloquence, l'exemple de la plupart de ſes prédéceſſeurs, qui brulant du véritable amour de la patrie, n'avoient pas craint de ſacrifier pour elle, leur fortune, leur repos & leur vie même. Il engageoit S. M. à ſuivre leurs traces, à ſe montrer digne de gouverner après eux, en défendant avec le même courage, les intérêts de la République, qui l'avoit élu pour ſon Chef; en s'oppoſant de tout ſon pouvoir à la violation de Ses droits, à l'occupation de Ses domaines. — S. M. répondit, que ces exemples glorieux étoient ſans ceſſe préſens à ſa mémoire; qu'il ne voyoit, qu'il ne reſpiroit comme ſes devanciers, que la gloire & la félicité de la Pologne; qu'il avoit toujours été prêt à verſer pour elle jusqu'à la dernière goutte de ſon ſang, & qu'il le prouveroit, ſi jamais les circonſtances exigeoient de lui ce ſacrifice; mais que les conjonctures critiques dans leſquelles ſe trouvoit la Nation entière, lui preſcrivoient impérieuſement la loi, de mettre en œuvre d'autres moyens pour ſauver la patrie. En conſéquence, S. M. conſeilla de faire parvenir à M. l'Ambaſsadeur de Ruſſie, par les Chanceliers des deux Nations, une note dans laquelle on rappelleroit à ce Miniſtre, toutes celles remiſes par la Cour de Berlin, lors de la dernière Diète, & dans leſquelles S. M. le Roi de Pruſſe, garantiſſoit l'intégrité des domaines de la République; garantie volontaire, énoncée de la manière la plus autentique dans ſon traité d'alliance, & qui par conſéquent lui ôtoit tout droit ſur ces Provinces. On y ajouteroit que les preuves les plus inconteſtables démontroient, que S. M. P. avoit de ſon plein gré & propre mouvement, approuvé la conſtitution du 3 Mai, la reconnoiſſant conforme à ſes intérêts actuels; qu'ainſi cette conſtitution ne pouvoit ſervir de prétexte à l'occupation officielle & militaire des domaines de la République, effectuée par ſes ordres. On y diroit encore que le reproche de Jacobinisme étoit un prétexte auſſi vain, auſſi illuſoire que le précédent, S. M. le Roi de Pruſſe n'ayant jusqu'ici donné aucune preuve, qu'il eut trouvé un ſeul de ces Jacobins, dont il diſoit la Pologne remplie. Enfin on requerreroit avec inſtance, la médiation de S. M. J. de toutes les Ruſſies, pour engager S. M. P. à reſtituer à la Pologne, les Provinces qu'Elle lui avoit enlevées ſans aucun droit légal, & même à l'indemniſer des pertes & dommages, que lui avoit cauſés cette occupation hoſtile..... S. M. en terminant ſon diſcours, remit au Prince Gr: Chancelier, un projet de note conforme aux propoſitions qu'il venoit d'énoncer.

Après la lecture de ce projet, quelques membres en demandèrent l'adoption, & la plus prompte effectuation poſſible. Mais un grand nombre d'autres s'y oppoſèrent, preſſentant que le réſultat de cette note, ſeroit de déterminer & de hâter la rédaction des pleins-pouvoirs, qui autoriſeroient la Députation, à traiter conjointement ou ſéparément avec la Cour de Berlin; négociation qu'ils regardoient comme le dernier & le plus grand des revers, qui attendit la République.

M. Gołyński, de Czerniechów, conſentit à ce qu'on réclamât la médiation de la Cour de Ruſſie, mais ſous la condition, qu'on en uſât de même à l'égard de celle de Vienne. Dans cette vue, il remit un article additionnel au projet de S. M. Comme plusieurs membres s'élevèrent contre cette propoſition, & que d'autres l'appuyoient avec énergie, il en réſulta des débats qui furent ſoutenus de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, & qui durèrent aſſez long-tems. Enfin on s'accorda à faire un recueillement de ſuffrages ſur cette propoſition: *le projet émané du trône, ſera-t-il adopté avec ou ſans l'article additionel de M. de Czerniechów*? Le *Turnus* achevé, il ſe trouva 52 voix en faveur de l'article en queſtion, & 67. contre. Ainſi cet article fut rejetté, & l'on ordonna la rédaction d'une note, dans le ſens & d'après les vues que S. M. avoit indiquées. Elle fut en effet préſentée le lendemain; en voici la teneur.

Note remiſe le 27 Juillet, à M. l'Ambaſsadeur extraordinaire de Ruſſie, par ordre exprès du Roi & des Etats.

Les Sous-ſignés par ordre exprès du Roi & des Etats confédérés aſsemblés en Diète, ont l'honneur d'expoſer à S. E. M. l'Ambaſsadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. Impériale de toutes les Ruſſies, les raiſons qui s'oppoſent évidemment à la ceſsion demandée au nom de la Cour de Berlin, des Provinces de la République de Pologne, occupées dans l'année préſente par les troupes de S. M. Pruſsienne.

Il eſt connu que les traités de 1773 & de 1790. non ſeulement aſsurent à la République de Pologne, de la part de la Cour de Berlin, la poſseſsion de ces mêmes Provinces, mai lui en garantiſsent même la défenſe.

Aucune infraction de ces traités de la Pologne, n'eſt & ne peut être produite contre elle, au lieu que la République n'a ceſsé depuis l'année 1773. de réclamer par des notes fréquentes, contre des contraventions manifeſtes, ſur l'inexécution de la part de la Cour de Berlin, des différents articles de ce traité de 1773. qui aſsure aux ſujets de la République de Pologne, le libre commerce dans tous les Etats de S. M. Pruſsienne, & le transit également libre de leurs productions, par les Etats Pruſsiens aux Etats ultérieurs.

L'événement du 3. Mai 1791. ne ſauroit être allégué par la Cour de Berlin, comme un motif de l'occupation des Provinces de la République, puiſ'qu'il exiſte des documens autentiques, de l'applaudiſsement le plus expreſsif que S. M. le Roi de Pruſse y a donné, en témoignant même qu'il y trouvoit ſes propres convenances.

Quant à la ſuppoſition du Jacobiniſme, il a été ſuffiſamment déduit par tant de réponſes ultérieures, déjà données, que cette doctrine ſi pernicieuſe n'a jamais exiſté dans le ſein de la Nation Polonoiſe, & que le Gouvernement a pris les meſures les plus ſévères & les plus efficaces, pour empêcher qu'elle ne puiſse ſe répandre en Pologne, par aucun émiſsaire étranger, qui pourroit être employé à cet objet.

Les Etats confédérés de la République aſsemblés en Diète, ſe trouvant dans la conviction de n'avoir donné aucun ſujet à S. M. Pruſsienne, qui puiſse autoriſer l'occupation des Provinces Polonoiſes par Ses troupes, ont chargé expreſsement les ſous-ſignés, de recourir par une note, de la manière la plus inſtante, à la grandeur d'ame & à l'équité de S. M. Impériale de toutes les Ruſsies, pour la prier d'employer le plus efficacement ſon Auguſte entremiſe auprès de S. M. Pruſsienne, afin d'éloigner les malheurs dont la Pologne ſe trouve menacée, & déjà aſsaillie innocemment.

O oo

Les Etats Confédérés afsemblés en Diète, adrefsent cette prière à S. M. Impériale de toutes les Rufsies, avec d'autant plus d'efpoir, qu'ils viennent de donner à cette grande Souveraine tout récomment, la preuve la plus éclatante de la confiance qu'ils mettent en Elle, & de la déférence qu'ils Lui témoignent.

C'eft de quoi les fous-signés s'acquittent, en vertu des ordres exprès du Roi & des Etats confédérés, afsemblés en Diète. — Fait à Grodno, ce 27 Juillet 1793.

Le Pce. Ord: Sułkowski Grand Chancelier de la Couronne. *Cas: Plater Vice-Chancelier de Lithuanie.*

Note adressée le 27 Juillet par M. l'Ambassadeur extraordinaire de Russie, aux Etats de Pologne, en réponse à celle du Ministère de la République, même date.

Le fous-signé Ambafsadeur extr: & Plénipot: de S. M. J. de toutes les Rufsies, ne tarde pas un instant à répondre à la note en date d'aujourd'hui, fuite de la délibération d'hier de l'afsemblée des Smes. Etats en Diète confédérée, par laquelle les dits Etats demandent l'intervention de S. M. J. dans la négociation qui va être entamée ici, avec le Miniftre de S. M. le Roi de Prufse. Quelque flatté que foit le fous-signé, de cette nouvelle preuve de confiance entière, que les Smes. Etats afsemblés en Diète confédérée, témoignent à Sa très gracieufe Souveraine, il ne fauroit fans contrevenir à fes inftructions, & à des ordres récens très précis, fe prêter à aucun délai pour commencer la négociation réquife, non feulement par le Miniftre de S. M. le Roi de Prufse, mais évidemment par le fous-signé lui-même, dans les différentes notes par lui préfentées depuis l'ouverture de la Diète, & particulièrement celle du 28 (17) Juin, signée en commun avec le Miniftre de S. M. le Roi de Prufse, dans les termes les plus clairs. Le fous-signé fe trouve donc dans le cas de déclarer fans balancer, aux Smes. Etats afsemblés en Diète confédérée, qu'il ne leur refte d'autre parti à prendre, qu'à faire entamer fans perte de tems, la négociation avec le Miniftre de Prufse, en munifsant la même Députation, d'inftructions & pleins-pouvoirs réquis. Les facilités que les Smes. Etats feront paroitre dans le courant de la négociation avec la Cour de Berlin, ferviront naturellement de mefure à l'intervention que S. M. J. employera avec empressement, pour arranger les affaires qui tiennent si fort à cœur à la Sme. République.

Les mêmes facilités ferviront encore à porter S. M. le Roi de Prufse, à montrer des difpositions favorables, fur les objets de commerce & autres, qui peuvent être préfentés par la Députation, dans le cours de la négociation. Il eft donc avéré du plus grand intérêt de la République, que les Smes. Etats décrètent incefsamment les inftructions & pleins-pouvoirs réquis, pour entamer la négociation avec le Miniftre de S. M. le Roi de Prufse.

Le fous-signé finit par afsurer les Smes. Etats, qu'il fe fera un devoir d'intervenir, toutes les fois qu'il en fera réquis, à la dite négociation, dont la terminaifon lui a été si récemment prefcrite par les ordres réitérés de S. M. J. —Fait à Grodno, ce 16 (27) Juillet, 1793.

(Signé) *Jacques de Siewers.*

F R A N C E.

Suite des événemens politiques dans le cours de Juillet.

Plusieurs feuilles publiques avoient annoncé, qu'un Corps de Royaliftes étoit venu jufqu'à Pacy fur Eure, (& non Pafsy) & marchoit droit fur la Capitale. Nous l'avons annoncé comme elles, mais avec cette différence que nous n'en croyions rien; aufsi nous fommes nous donnés de garde d'ajouter la dernière circonftance: car on peut être à 16 lieues de Paris fans y venir, dumoins avec autant de facilité. Ce qui fembloit juftifier nos doutes d'avance, c'étoit la difficulté de combiner les progrès de ces Royaliftes, avec ceux des trois armées patriotes qui les battent partout, & leur reprennent fans prefqu'aucune résiftance, toutes les villes ou bourgs dont ils s'étoient emparés; c'étoit encore l'invraifemblance, qu'un aufsi petit Corps détaché & très éloigné des autres, fans aucun point central ou de ralliement, ofât fe hazarder feul fur une route, où il devoit trouver les 20 mille hommes partis de Paris avec une artillerie nombreufe. Il paroit que nous ne nous fommes point trompés dans nos conjectures. En effet, les Royaliftes qui l'année dernière eufsent pu ramener à leur parti toute, la France, si les Puifsances coalifées, l'Angleterre fur-tout eufsent eu réellement à cœur de les feconder, s'emblent n'y être entrés aujourd'hui, que pour réveiller l'énergie des citoyens, & fournir des armes contre eux. Aufsi leurs Chefs non moins bornés dans leurs vues que dans leurs moyens, font-ils bien plus embarafsés de favoir comment ils fortiront des départemens qu'ils ont occupés en partie, que de penser à poufser plus loin leurs conquêtes; l'occasion manquée ne revient plus.

Tout ce qu'il y a de vrai, c'eft que les autorités d'Evreux ont envoyé à Pacy, & autres petites villes voisines, des Corps de quelques cent hommes, pour les attirer dans leur fédéralisme par la perfuasion ou la crainte. Voila du moins ce qu'on peut conclure des motions faites à ce fujet, dans les féances du 3. 4. 5. 6. &c. Comme ces renfeignemens tiennent à ceux que nous avons donnés précédemment fur les révoltes de la Vendée, nous croyons devoir les indiquer ici.

Le 3. des citoyens de Vernon, département de l'Eure, inftruifent l'afsemblée que la générale bat en ce moment, dans leur canton & dans les communes voisines, pour s'oppofer à la marche de l'armée d'Evreux, qui n'eft qu'à 16 lieues de Paris; mais que les ariftocrates étant en grand nombre dans le pays, la ville de Vernon qui eft patriote, fera livrée à la vengeance des adminiftrateurs d'Evreux, & qu'il eft urgent que Paris fafse marcher du fecours pour la protéger. Saint-André annonce que le département de la Seine Inférieure, qui eft refté fidele à la République, peut fournir les premiers fecours. Couthon ajoute que le comité de falut public a pris des mefures à cet égard. La pétition lui eft renvoyée.....

Des députés de Pacy-fur-Eure & de Vernon fe plaignent de la négligence du comité de falut public & du confeil exécutif. Evreux fait marcher fur eux, & ils font fans forces.

La conftitution eft faite, répond le président, l'énergie Républicaine fe réveille, & force va être à la loi.

Le 4. Lindet dénonce une adrefse de l'afsemblée du Calvados au diftrict de Bernay. Les citoyens du Calvados demandent aux adminiftrateurs du diftrict, de relâcher fur-le-champ un Corps de chevaux qui fe rendoit à Evreux, & qu'ils fe font permis d'arrêter. Ce diftrict eft menacé de toute la vengeance des citoyens du Calvados, s'il ne fe rend pas aux propositions qu'on lui fait. Lindet fe plaint enfuite de la négligence que paroifsent avoir le comité de falut public & le confeil exécutif, à propofer à la Convention les mefures les plus vigoureufes; car, a-t-il dit, la prife de Pacy a intercepté la communication par terre, de ce département avec Paris; si Bernay éprouve le même fort, la communication par eau eft aufsi interrompue. Envoyons donc là des hommes & du canon, & que votre comité de falut public vous fafse un rapport, féance tenante, fur les mefures qu'il a prifes. (Décrété.)

„ Il eft d'autant plus urgent, dit Duroy, de prendre des mefures vigoureufes, que je viens de recevoir une lettre qui annonce, que les rébelles d'Evreux viennent de s'emparer de la caifse publique de cette ville, contenant onze cent mille livres, & qu'ils employent cette fomme à foudoyer des hommes qu'ils ont égarés. On m'afsure encore que Buzot eft attendu à Evreux, dans le courant de la femaine prochaine, à la tête de 4000 hommes. Je me fuis offert à aller avec Lacroix & Hamartel, éclairer les habitans de ces lieux qui nous ont vu naitre, mais le comité n'a eu aucun égard à ma demande. Taillefer demande que ces trois députés foient adjoints aux membres du comité, pour l'examen des mefures à prendre à l'égard des départemens révoltés. (Adopté.)

„ Le 5. des députés de la ville de Vernon & du diftrict des Andelys fe préfentent à la tribune. Ils annoncent que des fédéraliftes infolens veulent détruire la conftitution, réalifer la prophétie d'Ifnard; qu'un petit détachement de l'armée de Buzot s'est emparé de Pacy-fur-Eure; qu'il arrive des troupes d'Evreux; que depuis trois jours le tocsin fonne de toutes parts dans leur département. Ils repréfentent que les ennemis de la conftitution ont des armes, de la cavalerie, &c. Ils demandent des fecours pour fauver la République, & rétablir la communication entre Paris & le département du Calvados. Tout le département eft debout, ajoutent ils, on eft venu à bout de lever 2000 hommes, mais ils manquent d'armes. Ils en demandent, & fur-tout de l'artillerie. "

„ Réal.—Citoyens, lorfqu'on vous annonça il y a quelques femaines, les malheureux événemens de la Vendée, je me plaignis de l'infouciance, de l'apathie qui engourdifsent les Parisiens; cependant l'ennemi étoit à 100 lieues de nous, plusieurs départemens nous féparoient des rébelles. Aujourd'hui l'ennemi eft à 16 lieues d'ici. Attendrez-vous que des hauteurs de Paris, vous appercеviez les feux de fon camp, pour vous lever, vous armer & vous défendre? Que vingt mille hommes fortent de Paris, & pas une goutte de fang ne fera répandue. Je requiers que les membres du confeil fe rendent à l'inftant dans leurs fections refpectives, qu'ils y peignent les dangers que courent nos frères de Vernon, des Andelys, & que

demain matin plusieurs bataillons marchent à l'ennemi. Aussitôt l'assemblée se leve spontanément, en adoptant le réquisitoire. "

„ Trois membres de la Convention se présentent : ils disent que le département de l'Eure est sous le joug des contre-révolutionaires ; que déjà Evreux est en leur pouvoir, & qu'ils interceptent la circulation des subsistances, ce qui peut devenir extrêmement dangereux. Ils proposent d'aller eux-mêmes à Evreux, à la tête des Parisiens ; mais ils veulent y aller pour fraterniser avec les citoyens égarés par Brissot & par les autres députés, qui par leur modérantisme, ont fait tant de tort à la chose publique. Ces membres sont Robert, Lindet & Duroye ; ils proposent que les officiers municipaux revêtus de leurs écharpes, & le sabre au côté, marchent au-devant de l'ennemi, & qu'ils combattent comme magistrats & comme guerriers. "

Le 6. des députations ont été ensuite admises à la barre. Des citoyens de la section du Luxembourg, qui tient toujours ses regards fixés sur les dangers de la patrie, ont annoncé sa résolution de marcher en masse vers le département de l'Eure. Elle demande qu'une grande mesure soit prise pour terrasser les monstres politiques, qui menacent de déchirer la France ; elle demande aussi que les autres sections de Paris marchent contre eux en masse. En conséquence elle propose à la Convention de décréter : 1. Que tous les citoyens de Paris, depuis l'âge de seize jusqu'à cinquante ans, sont en réquisition permanente ; 2. Qu'ils se porteront sur le champ, vers le département de l'Eure, pour donner le baiser fraternel aux bons, & effrayer les méchans ; 3. Que le ministre de la guerre préparera les vivres nécessaires pour cette expédition ; 4. Que des commissaires de la Convention se rendront dans les sections, pour accélérer l'organisation de cette armée. (La Convention applaudit au dévouement des citoyens du Luxembourg ; elle prendra leur vœu en considération......)

Les commencemens de la séance des 8. & 9. ont été marqués par la lecture d'un grand nombre d'adresses d'adhésion, aux décrets rendus depuis le 31 Mai. Les administrateurs des départemens des Landes, dit Pas-de-Calais, de la Dordogne & de l'Isère, protestent de leur haine pour les fédéralistes, & de leur attachement à la Convention Nationale. Les administrateurs du district de Tartas, département des Landes, égarés quelques instans par la société populaire de Bordeaux, envoient leur rétraction des arrêtés qu'ils avoient pris contre la révolution du 31 Mai. Plusieurs communes & sociétés populaires du département de l'Eure, dénoncent à la vengeance Nationale, les administrateurs du district de Ponteau-de-Mer, qui ont adhéré aux arrêtés des administrateurs du département de l'Eure. Des bataillons du Gers & des Bouches-du-Rhône assurent la Convention, qu'ils ne partagent point les sentimens des habitans de Marseille ; qu'ils ne veulent reconnoitre que la Convention pour centre de l'autorité Nationale, & qu'ils sont prêts à lui faire un rempart de leurs corps, si elle pouvoit courir quelques dangers, &c. &c.—Il sera fait mention honorable au procès-verbal de toutes ces adresses, qui seront insérées au bulletin.—(Depuis cette époque, la majeure partie des séances est occupée par la lecture de semblables adresses.)

La mesure prise dès le 2. avoit beaucoup contribué à rammener à leur devoir, la plupart des administrations. Sur la motion de Lacroix, la Convention avoit décrété. 1. Que la trésorerie ne fera passer aucuns fonds aux administrateurs en rébellion. 2. Que le payement des contributions, des annuités & des ventes Nationales, est suspendu dans les départemens & districts insurgés. 3. Enfin, que les fonctionnaires civils ou militaires, qui ont pris part à cette révolte, ne recevront plus leurs traitemens.

Du 10. Les nouvelles communiquées aujourd'hui à la convention, ne sont pas aussi consolantes. Le Général Westermann, qui s'étoit rendu maitre de Châtillon, vient de se laisser envelopper par les Royalistes. Il écrit que les ayant dispersés, il ne s'attendoit pas à en être cerné, & s'excuse le mieux qu'il peut. Il dit qu'il a perdu peu de monde, mais que l'ennemi lui a pris onze pieces de canon ; qu'il est heureusement parvenu à faire une trouée avec la légion du Nord, & à s'échapper à travers leurs lignes. L'assemblée vivement indignée, a décrété que Westermann viendra rendre compte de sa conduite à la barre.—Cependant quelques membres ont rejetté l'échec essuyé par ce Général, sur le petit nombre de ses troupes, & la lenteur du Comité à lui envoyer les secours, qu'ils demandoit chaque jour avec plus d'instance. Ils ajoutent que le Général Canclaux d'un côté, & Salomon de l'autre ont déjà reparé tout le mal ; qu'ils ont battus & poursuivis les Royalistes dans trois endroits differens. Ils portent à 100 hommes la perte du Général Westermann. Une partie des canons a été reprise. L'armée catholique n'a plus même de quartier général dans le département, où dernièrement elle occupoit encore 10 à 12 viles.

A la séance d'hier, on a lu une lettre du Commissaire près le tribunal de la Rochelle, datée de cette ville le 1 Juillet. Suivant cette lettre, le Gén: Sandoz, à l'attaque de Luçon le 28 Juin, par les Royalistes, a donné au commencement de la canonade, un ordre de retraite, & l'a exécutée avec une partie de son armée, qui l'a suivi à la débandade, & en trainant son artillerie à travers des marais, où il étoit inévitable qu'elle fût prise. L'assemblée a décrété Sandoz d'accusation.....L'on ne peut se dissimuler que la position actuelle des affaires est très-facheuse, & qu'il sera bien difficile de vaincre les attaques que les Royalistes dirigent d'un côté contre la Convention, & que les départemens se préparent à lui livrer de l'autre, tandis que la France est entamée au Midi par l'Espagne, au Nord par les Alliés, menacée à l'Ouest & dans ses colonies par les Anglois, & que nos troupes sont repoussées au Levant par les Sardes & les Autrichiens. Marat lui-même en est consterné. Voici comme il s'exprime dans sa feuille du 8 de ce mois. „ Mayence est assiégée par les Autrichiens, les Prussiens & les Hollandois. Quelle que soit la bravoure de la garnison, si les munitions commencent à lui manquer, comme on l'assure, il faudra bien qu'elle succombe. La torpeur du comité de salut public & son refus presqu'articulé, d'ordonner à Custine d'envoyer des forces, au secours de ces braves gens, feroit croire que ces meneurs s'entendent avec ce Général perfide. Il n'y a pas un moment à perdre pour renouveller ce comité, & en exclure l'endormeur Barrere, Dusmas le temporiseur, les anti-civiques Ramel & Mathieu. Il n'y a pas un moment à perdre, car jamais de plus grands dangers ne menacèrent la patrie. "

Le 11. Hier soir, dans une séance extraordinaire, s'est fait par appel nominal le renouvellement du comité de salut public. La première démarche faite par ce Comité, a été de proposer, & l'assemblée a décrété, „que le Général Biron ayant fait avec insouciance la guerre de la Vendée, sera remplacé, & que le ministre de la guerre présentera ce soir un nouveau Général. " Le ministre de l'intérieur a envoyé, dans cette séance, la liste des départemens en insurrection ouverte contre la Convention : ce sont ceux de l'Eure, du Calvados, de Rhône & Loire, des Bouches du Rhône, du Finistère, du Jura, de la Gironde & de la Corse. Cette liste a été renvoyée au Comité de salut public.

Nous apprenons qu'une jeune fille de 18. à 20 ans, dont le père étoit ci-devant attaché à la maison de Louis XVI. a poignardé Marat alité depuis plusieurs semaines. Arrêtée par ordre du Comité de sûreté publique, elle a subi sans effroi son premier interrogatoire, & répondu à toutes les questions avec une présence d'esprit, qui n'a pas permis de croire comme on l'avoit dit d'abord, qu'elle se fut portée à cette démarche dans un accès de demence ou de frénésie. Elle a déclaré en outre, que ce n'étoit à l'instigation d'aucun citoyen, qu'elle avoit entrepris ce qu'on lui reprochoit comme un crime, & ce qu'elle au contraire regardoit comme un acte de patriotisme. La seule grace qu'elle ait demandée, c'est que l'on n'inquiétât personne pour ce prétendu forfait, qu'elle avoit commis seule, sans en faire part à qui que ce soit, & dans la ferme persuasion qu'elle rendoit à sa patrie, le service le plus précieux, en la délivrant du monstre qui avoit attiré sur elle tous les malheurs qui la désolent.—Au reste nous ne garantissons par ce fait ; bien qu'annoncé dans deux feuilles différentes : car parmi MM. les gazetiers, il s'en trouve plusieurs qui aiment à expédier les gens dans l'autre monde, pour avoir ensuite le plaisir de les ressuciter, & de leur faire jouer un nouveau personnage sur la scène.

Les dernières lettres de Paris, confirment que l'armée de M. de Gaston a été encore repoussée par les Nantois, & que les Royalistes, à la suite de divers échecs, ont évacué Angers, la Flèche, Saumur, Châtillon, Parthenay, Cholet & la majeure partie de leurs conquêtes, pour se réunir en masse, & attendre de cette manière les nombreux ennemis prêts à les attaquer.

Constantinople, du 1 Juillet.

...... „ Il feroit aussi difficile de se faire une idée juste du système politique adopté par cette Cour, dans les circonstances actuelles, que du plan de neutralité qu'elle semble vouloir suivre. Lors de la mort de Louis XVI. la Convention Nationale révoque M. de Choiseul, sous prétexte qu'il n'avoit point été choisi par la Nation. Malgré les instances du Régent, & les représentations des

autres Ministres étrangers, le Divan rompt aussitôt toute communication avec lui, & bientôt il est obligé de quitter cette ville. Presqu'à la même époque, la société des François patriotes reconnoit pour Agent public, Fonton l'un d'entre eux, dont le nom n'étoit pas plus connu que la personne. Bien qu'il n'ait jamais eu aucun caractère réellement avoué, le ministère Ottoman entre en négociations avec lui, & l'admet à des conférences. Le Régent envoye ensuite un diplôme comme Chargé-d'affaires, à Chalgrin ci-devant Secrétaire de M. de Choiseul. Il s'empresse de communiquer ce diplôme à la société des François établis dans cette Capitale & les environs; il y joint une lettre particulière, pour les informer de cette circonstance. On la lui fait remettre sans être décachetée, & l'on renvoye de même le diplôme au Régent. Ni le Sultan ni le Visir ne se plaignent de ce procédé, peu d'accord avec leurs sentimens actuels. Sur ces entrefaites, on apprend que M. Descorches est en chemin, pour venir remplacer M. de Choiseul; on n'en témoigne ni satisfaction ni mauvaise humeur. Un Pacha l'arrête sur sa route;on n'avoue ni ne blâme cette démarche. Il arrive à Constantinople; on ne fait pas semblant de s'en appercevoir. On ne lui reconnoit aucun caractère de représentation, & cependant il va chez plusieurs membres du Divan. Il fait diverses propositions; on ne les rejette ni ne les adopte, mais on laisse entrevoir que l'on ne se refusera pas à des pour-parlers ultérieurs, qui pourtant pourroient mener à quelques ouvertures de part & d'autre. Le Capitan Bacha va croiser dans l'Archipel; ses instructions publiques portent, qu'il protégera plus efficacement le commerce des Puissances coalisées, que celui des François; mais en même tems il en reçoit de secretes, qui lui ordonnent de fermer les yeux sur opérations commerciales des Marseillois, atendu qu'elles offrent le plus d'avantages aux négocians Turcs.

Ainsi ce systême politique & de neutralité semble être partout en contradiction avec lui-même. Mais ces contradictions ne sont qu'apparentes; l'œil fait aux marches & contre-marches de la diplomatique, en découvre sans peine le secret & le nœud; il saisit du premier apperçu dans ces opérations disparates, ce concert, cette uniformité qui échappe à l'œil du vulgaire.

Donnons pour vis-à-vis à ce tableau d'un genre un peu neuf, celui de la République de Venise, qui refuse de reconnoitre la République Françoise, dans un tems où elle n'étoit encore attaquée par aucune Puissance, & qui la reconnoit lorsque l'Europe presqu'entière s'est soulevée contre elle; qui vit en bonne intelligence avec l'Espagne, & qui cependant met cette Cour dans le cas de révoquer le ministre, qu'Elle tenoit auprès de son grand-Conseil. La marche de ces deux Etats, (Venise & la Turquie) ne se ressemble point quant aux déhors, mais pour le fonds & les résultats, elles ont plus de connection qu'on ne l'imagine. Laissons au tems à réaliser ces conjectures; bientôt peut-être ce qui ne seroit aujourd'hui qu'une assertion téméraire, deviendra une vérité démontrée.

Londres, du 10 Juillet.

On n'entend dans les caffés de Londres, que déclamations contre les traités arrêtés entre cette Cour, la Russie & la Sardaigne. Le peuple qu'on dit toujours extrême dans sa haine comme dans son amour, blâme ces traités en général, & sans en donner de raisons. Les politiques plus réfléchis, & qui soumettent tout au calcul, approuvent ces conventions en gros, mais le détail a contre lui leur examen & leur critique. Ainsi, ils ne peuvent acquiescer à l'article IV. de l'alliance avec S. M. l'Impératrice, lequel porte: que *ces deux Puissances s'engagent à réunir tous leurs efforts, pour empêcher celles qui ne sont point impliquées dans la guerre actuelle, de donner dans cette occasion qui intéresse tous les Etats civilisés, aucune protection quelconque, directement ou indirectement, en conséquence de leur neutralité, au commerce ou aux propriétés des François sur mer, ou dans les ports de France.* Ils prétendent qu'une telle garantie répugne à l'idée naturelle qu'offre le terme de *neutralité*, & la détruit même essentiellement.—Ils proscrivent avec la même sévérité l'article II. du traité avec le Roi de Sardaigne, par lequel *S. M. B. s'engage à lui fournir pendant tout le cours de la guerre, un subside de 200,000 liv: ster:* subside qui surpasse le montant du revénu de ce Prince, en défalquant les intérêts de ses detes. Ils rejettent par une raison semblable l'art: III. ou Sa dite M. *promet de n'entendre à aucune proposition de paix, jusqu'à l'entière restitution de toutes les parties des Etats de S. M. Sarde, occupées par les François, ou qui pourroient l'être encore.* Cependant ni les cris du peuple ni les raisonnemens des politiques, n'empêcheront que des traités aussi sages, aussi conformes aux véritables intérêts de la Grande-Bretagne, n'ayent leur pleine & entière exécution.

Bulletin du quart: gén: des armées alliées.—Hérin, le 17 Juil:

La nuit du 11. au 12. on a haussé le parapet de la deuxième parallele à l'aile gauche, pour couvrir les nouvelles batteries à démonter qui y ont été établies. On a continué le travail aux batteries de la troisième parallele; on y a conduit de l'artillerie, & achevé de garnir de sacs à sable, les parapets entre les batteries. Enfin on a transporté à l'aile droite, tout ce qu'il lui falloit de provisions pour le siege. Le 11 après midi, l'ennemi fit un feu des plus violens, au moyen duquel il a fort endommagé une de nos batteries à mortiers, qui a été réparée pendant la nuit. Le feu de nos batteries n'a pas discontinué. Nous avons sur-tout jetté beaucoup d'obuses & de bombes dans le chemin couvert, la nuit passée, pour empêcher le feu de mousqueterie.

Le 12. les François ont attaqué sur cinq colonnes, les avant-postes du Général comte de Latour. D'abord ils sont parvenus à avoir quelques succès, en enlevant un de nos postes de 36 hommes avec un officier; mais des renforts étant arrivés, ils furent repoussés avec la plus grande perte, & nous fimes au-de-là de 100 prisonniers.

Pendant la nuit du 12. au 13. il fut élevé 3 nouvelles batteries à démonter, dans la 3me paralelle; on les garnit de canon..... L'ennemi fit un feu continuel & jetta quantité de bombes; mais avec très peu d'effet; nos batteries y répondirent sans relache, & forcèrent en plusieurs endroits, l'artillerie ennemie au silence.

Nos batteries à bombes & à obus de la troisième parallele, inquiétèrent l'ennemi de tous côtés; elles l'empêchèrent de réparer ses batteries démontées, & chassèrent ses tirailleurs du chemin couvert. Enfin notre artillerie agit partout avec tant de succès, qu'il fut impossible à l'ennemi d'y répondre longtems. Cette nuit nous couta 8 hommes tués & 28 blessés.—La garnison de Condé, ayant son Commandant Chancell à sa tête, est sortie ce matin à 8 heures, de la place & a mis bas les armes près le Coeq; puis elle a été faite prisonnière de guerre & conduite à Pérouvels. La garnison I. R. est entrée aussitôt dans Condé, tambour battant & drapeaux deployés.

Du 14 La nuit dernière a été employée à achever 2 plattes-formes à la 3*me* parallele, & à y élever autant de nouvelles batteries à démonter. La nuit & le jour il a été répondu de notre part avec beaucoup de succès, au feu continuel de l'ennemi. Notre perte pendant ces 24 heures consiste en 1 homme tué & 24 blessés.

Le 16. Le Corps de troupes Autrichiennes commandé par le Prince de Würtemberg, qui avoit été occupé jusqu'à présent au blocus de Condé, ira renforcer l'armée d'observation commandée par le Général d'artillerie Comte de Clairfait, qui couvroit les travaux du siege de Valenciennes.—Condé sera le point central où l'on établira nos magasins, qui pouront ensuite se transporter aisément où ils seront nécessaires. Quant au siege de Valenciennes, l'on travaille actuellement avec activité à miner le chemin couvert de la place, que l'on fera sauter d'ici à quelques jours: alors l'on battra d'abord en brèche. En attendant, le bombardement & l'envoi des boulets rouges, ne discontinue pas. Les malheureux habitans de cette ville ont encore essayé à diverses reprises, d'attendrir le Commandant Ferrand sur leur malheureux sort, mais il persiste toujours à se défendre.

Les François forment en ce moment des rassemblemens entre Givet & Maubeuge, dans la vue sans doute, de tâcher de pénétrer de ce côté, pour opérer une diversion; mais les troupes alliées sont disposées à bien défendre cette frontière. Du côté de la Flandre-Occidentale, les mesures de défense sont également bien prises. L'on s'occupe en ce moment à fortifier avec activité Ipres & Menin; ces villes seront mises sous peu de tems, sur un pied de défense respectable.

Les dernières lettres du camp des assiégeans devant Valenciennes, annoncent que le feu de la place vient de démonter deux de nos batteries, que l'on s'occupe à réparer en ce moment. Il a fait aussi sauter un 4me. magasin.

NB. Un courier qui a passé par ici Mercredi dernier, nous a apporté la nouvelle de la reddition de Mayence. On assure que la capitulation est assez avantageuse aux François, & qu'un des articles porte, que toute la garnison sortira avec les honneurs de la guerre. Aucune autre feuille que celle de Berlin, ne fait encore mention de cet événement, que cependant l'on regarde comme certain. On ne pouvoit pas même le prévoir, après les sorties du 2. & 16. qui ont été, dit-on, les plus meurtrières de toutes celles qui ont eu lieu depuis le commencement de la campagne. Nous donnerons des détails ultérieurs, aussitôt qu'ils nous seront parvenus. Tout ce que nous savons aujourd'hui, c'est que la garnison ne s'est pas rendue faute de vivres, puisqu'on y a trouvé des munitions de bouche pour plus de deux mois. Elle a emporté toutes ses armes & bagages, excepté les canons.